



LA PROBLÉMATIQUE DE L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES AU TCHAD

Étapes de traitement de l'article

Date de soumission : 29 - 10 -2024

Date de retour d'instruction : 05 - 11 -2024

Date de publication : 12 - 12 - 2024

Famargué KAÏTAMBA

Ecole Normale Supérieure de N'Djamena (Tchad)

famakaitamba@yahoo.fr

&

Souleymane Abdoulaye ADOUM

Ecole Normale Supérieure de N'Djamena (Tchad)

souleyaa@hotmail.fr

Résumé: Au Tchad, les personnes vivant avec un handicap sont souvent confrontées à des obstacles complexes. De l'éducation à l'emploi et aux soins de santé, ces personnes sont victimes d'une marginalisation criarde au sein des sociétés. Cette perception radicale du handicap s'est brusquement améliorée au Tchad avec l'arrivée au pouvoir du régime d'Idriss Deby en 1990 qui, a prôné la politique d'insertion sociale, permettant aux personnes handicapées de se lancer dans des activités multisectorielles et entrepreneuriales.

Avec les différents textes encadrant la vie de ces personnes handicapées, peut-on parler véritablement d'une insertion sociale lors que celles-ci subissent souvent des bavures et autres maltraitements dans l'exercice de leurs activités? L'handicap physique est-il devenu un moyen de promotion de cette catégorie de personnes? Comment le Tchad peut-il progresser vers une inclusion sociale et économique plus équitable pour tous ? Cette étude explore les défis auxquels font face ces individus, souvent marginalisés et mal compris.

Mots clés: handicapés, marginalisation, insertion, commerce, N'Djamena, Tchad.

THE PROBLEM OF THE SOCIAL INTEGRATION OF PEOPLE WITH DISABILITIES IN CHAD

Abstract: In Chad, people living with disabilities often face complex obstacles. From education to employment and health care, these people are victims of blatant marginalization within societies. This radical perception of disability suddenly improved in Chad with the coming to power of Idriss Deby's regime in 1990, which advocated a policy of social integration, allowing people with disabilities to engage in multi-sectoral and entrepreneurial activities.

With the various texts governing the lives of these disabled people, can we truly speak of social integration when they often suffer blunders and other mistreatment in the exercise of their activities? Has physical disability become a means of promoting this category of people? How can Chad progress towards more equitable social and economic inclusion for all? This study

explores the challenges faced by these individuals, who are often marginalized and misunderstood.

Key words: disabled, marginalization, integration, trade, N'Djamena, Chad

Introduction

Les différentes études menées par des grands chercheurs sur le Tchad ont montré que les guerres civiles ont eu des impacts sur la population produisant ainsi des handicapés. Les conflits internes ont favorisé l'enrôlement massif des jeunes par les différentes factions en conflits sans une réelle formation militaire, car le besoin en combattants fut pressenti. Pour mémoire, la création du FROLINAT (Front de Libération Nationale du Tchad) à Nyala au Soudan en 1966, suivie des guerres civiles urbaines à N'Djamena qui ont endeuillées beaucoup des familles au Tchad en 1979-1980, et depuis 1990 avec l'arrivée au pouvoir d'Idriss Deby, il y a eu un enrôlement massif des jeunes par les différents groupes rebelles sur l'ensemble du territoire. Cependant, l'accalmie politique relative amorcée à partir de 1990 a conduit le pays à la démobilisation et à la réinsertion d'un effectif important des enfants soldats par un service spécialement créé et financé par le gouvernement et ses partenaires¹⁵¹.

Ces enfants soldats précipitamment enrôlés pour le besoin de la cause sont désormais devenus « inutiles », et doivent reprendre la vie active civile. Cette situation a augmenté du coup le nombre d'anciens combattants sans emploi et sans autre savoir-faire que la manipulation des armes apprise dans le maquis. Cette masse victime des effets de la guerre s'est retrouvée dans une société où les conditions de vie sont difficiles, précisément dans un Tchad classé au rang des pays les pauvres de la planète. C'est une circonstance malencontreuse qui allait amplifier la dépendance, la mendicité accrue, phénomène psycho-socialement indissociable de la pauvreté et même de l'exclusion dans un environnement donné.

Ainsi, la question des droits de l'homme se pose avec acuité dans un pays comme le Tchad, meurtri par des guerres civiles. Cela a inspiré une réflexion sur la place des personnes marginalisées, en particulier les handicapées ou mutilées des guerres dans cette circonstance particulière au Tchad. Cet article se veut une réflexion sur une frange de la population tchadienne marginalisée, les handicapés en particulier dont la dynamique sociale a largement modifié la conjoncture socioéconomique du pays par l'intermédiaire des grandes villes frontalières: N'Djamena, Kousséri, Yagoua, Kouteré, Figuil, Léré, Bongor. Il s'agit de

¹⁵¹Arrêté n°0087/PM/1993 du 20/02/1993 portant Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants dans la vie sociale



comment les handicapés, culturellement prédestinés à la mendicité, sont venus à renverser les normes sociales en ville, au point de devenir des véritables hommes d'affaires et susciter l'admiration et la sollicitation des parents voire des grands commerçants dans la ville.

Cette étude interroge aussi le poids de la guerre civile et les probables lacunes de l'Etat tchadien dans la réglementation des insertions sociales d'une catégorie de la population pour valoriser comment les faits et enjeux socioéconomiques ont paradoxalement concouru à redéfinir le statut des personnes handicapées au Tchad.

1- Contexte d'étude de l'histoire des handicapés au Tchad

La colonisation française du bassin tchadien au début du XIXe siècle s'est attelée à interdire les us et coutumes les plus «barbares ou discriminatoires», telles que la marginalisation des personnes vulnérables (handicapées, enfants, femmes) ou toute personne censée invalide ou mutilée. La stigmatisation de cette catégorie des personnes et même leur exclusion sociale avait néanmoins été minimisée, car le colonisateur français, lui-même n'ayant pas encore intégré les stratégies d'insertion sociale des personnes handicapées dans ses propres mesures administratives, (Sanodji Ndoh, 2007:48).

Le handicap était perçu comme un signe maléfique dans les communautés tchadiennes animistes, musulmanes comme chrétiennes. Car les enfants qui naissaient avec des malformations, des troubles mentaux, des dysfonctionnements congénitaux et autres handicaps majeurs sont incontestablement perçus et considérés comme des personnes porteuses des malheurs, d'esprit malsain, synonyme d'une mauvaise augure. Certains enfants, dans la foulée, ont été parfois «restitués» aux divinités à travers des infanticides pratiqués de façon rituelle par des sociétés secrètes composées des initiés.

Même sans être inné, la paralysie, l'assourdissement, l'aveuglement, les troubles mentaux à la suite d'une maladie ou d'un accident mortel, etc. étaient aussi des avilissements courants pour lesquels la société africaine ne faisait pas de distinction. D'ailleurs, ces différents handicaps¹⁵² précités acquis par des personnes «choisies selon la destinée» étaient perçus comme la manifestation d'un sacrilège, d'une malédiction divine qui s'est abattue dans une famille dont les causes sont multiples. Cela relève aussi en contrepartie d'une «vie malsaine» menée par la

¹⁵²La Loi No007 du 11 février 2005 reconnaît les différents types de handicaps au Tchad : Moteur, sensoriel (audiovisuel et visuel), mental, cognitif et psychique. L'expression «handicapé» est utilisée couramment pour personne qui rencontre des obstacles dans son quotidien. Elle est aussi employée pour désigner une personne démunie, voire handicapée.

personne handicapée (militaire, civil suite à un accident, d'une maladie, ...) ou encore par un membre de sa famille.

La stigmatisation des personnes handicapées tire ses origines parfois d'un héritage ancestral. L'administration coloniale n'a pas, au départ, tenu compte de cette catégorie de personnes marginales, et a, au contrario, indirectement encouragé cette discrimination jusqu'à la récurrence des guerres civiles survenues après l'indépendance, redimensionnant ainsi la problématique des personnes handicapées au Tchad. Déjà quelques années après l'indépendance, les exactions postcoloniales internes ont poussé une partie de la population surtout musulmane à créer une rébellion à l'Est au Soudan voisin en 1966 pour revendiquer l'égalité de chances et surtout lutter contre le poids de l'impôt de capitation coloniale. Cela a fait sombrer le Tchad dans une interminable guéguerre entre le Nord musulman et le Sud chrétien-animiste.

Dans l'euphorie des affrontements, de nombreuses armes de guerre, dont la manipulation était, à peine, maîtrisée par les enfants-soldats recrutés par les différentes tendances ont été utilisées un peu partout dans les zones de conflits. Des mines anti-personnelles ont été disséminées pour pérenniser les profondes rancœurs et la mauvaise intention de réconciliations entre les belligérants qui défendaient aussi bien des enjeux politiques que ceux ethnoculturels, induisant ainsi la récurrence des conflits au Tchad. Comme le souligne le Pr Saïbou Issa :

En février 1979, en mars 1980, en juin 1982, en décembre 1990, en avril 2006 et février 2008, des seigneurs de la guerre se succèdent au pouvoir et règnent sur les décombres d'un Etat qu'ils auront progressivement détruit. Ils régneront aussi sur les tombes de dizaines de milliers de combattants (enfants-soldats), de civils et d'opposants politiques morts dans quelques batailles, exécutés dans des geôles après avoir subi des sévices corporels d'une intenable horreur ou ayant succombés à leur blessures faute de soins. Les chanceux se sont terrés dans des bourgades lointaines, ou alors ont réussi à prendre le chemin de l'exil vers les pays voisins du Tchad. Ayant réussi à sauver leur vie, ils vont toutefois devoir gérer leur survie dans des pays où des problèmes de survie sont déjà aigus, (Saïbou Issa, 2001:128).

La population tchadienne retient de cette guerre interminable créant une « nouvelle façon de devenir handicapés: la mutilation de guerres», (Djanabou Bakari, 2014: 165). Car dans l'urgence de la guerre, dans un pays récemment indépendant comme le Tchad où la bipolarité socioculturelle était déjà visible, des jeunes, sans aucune expérience militaire, avaient été recrutés en masse. Ces jeunes innocents trouvaient ainsi le moyen de servir leurs parents contre les différentes avanies des autorités tchadiennes majoritairement sudistes. La détention d'une arme de guerre est symbole de force en face d'un ennemi.



D'où l'importance des pertes en vies humaines et les graves mutilations de guerre du côté des combattants. L'ampleur des mines anti-personnelles et antichars disséminées un peu partout dans les régions de combats est visible même aujourd'hui, car leurs explosions accidentelles continuent de rendre invalide des personnes en majorité agriculteurs et éleveurs transhumants vivant dans les anciennes zones de conflits (G. Diguimbaye, 1969:140). Entre 1993 à 2008, le Tchad a enregistré plusieurs victimes de mines: amputation des bras, jambes voire yeux¹⁵³ (selon la statistique du HCND, 2009).

Durant plusieurs décennies, les différents régimes qui se sont succédé au pouvoir se sont préoccupés prioritairement à gérer les récurrentes insurrections politiques guerrières dont les plus connues sont celles de 1979-1982; 1987-1990; 1992-1993¹⁵⁴; 1997; 2006-2008¹⁵⁵; 2020-2021. Il faut dire à ce sujet que les différents régimes honnis par le peuple pour manque de liberté d'actions, n'ont pas mis l'accent sur un certain nombre des questions sociales comme l'accès aux soins médicaux et l'attention sur les dangers que les mines peuvent causer à la population. D'où l'augmentation croissante des personnes handicapées et victimes des maladies avilissantes, stigmatisantes, comme la poliomyélite, la cécité, l'éléphantiasis, la lèpre, la hernie l'odonto-esthémathose, etc. Cette situation se trouve aggravée par l'absence de prise en charge sanitaire adéquate conduisant ainsi à l'avilissement des populations défavorisées dont les handicapés¹⁵⁶.

Dans l'ensemble, l'effectif relevé des personnes handicapées lors des recensements de la population de 1993 et 2009 s'est avéré être alarmant, voire inquiétant jusqu'au début de 2020. Le pays comptait 8 à 10 % de la population handicapée selon la statistique fournie par l'Institut National de Statistiques, des Études Économiques et Démographiques, (03/2000, INSEED). Déjà, depuis 1995, la situation de la population handicapée au Tchad interpellait la Croix Rouge, le PNUD, l'UNICEF, le HCR, l'UNESCO et PAM.

Les actions croisées en faveur de cette catégorie de la population ont permis de créer un déclic dans la conscience collective des gouvernants aboutissant à une prise en charge d'une grande

¹⁵³ Assane Nguéadoum, «Du temps du Tchad sans mine vers un Tchad sans mine », www.apminebanconvention.org/2012, consulté le 15 septembre 2024.

¹⁵⁴ La première rébellion contre le régime d'Idriss Deby était créée par Moussa Medella renommée MDD (Mouvement pour la Démocratie et le Développement) en 1992 dans la préfecture de Lac à l'époque. Plusieurs accrochages ont eu lieu entre ce mouvement et les forces gouvernementales faisant des morts et blessés (des handicapés).

¹⁵⁵ En 2006 ce fut la rébellion de l'FUC (Front Uni du Changement) de Mahamat Nour Abdelkerim et 2008 ce fut la coalition de l'UFR (Union des Forces pour la République) de Timan Erdimi et Mahamat Nouri.

¹⁵⁶ Banhoudel Mékondo F., «Logone oriental : des handicapés choquants », www.cefod.org/2008, consulté le 24 août 2024.

partie des victimes. Avec les appuis consentis du gouvernement et ses partenaires, cela a permis de remettre en question l'exclusion sociale systématique des handicapés.

2- L'insertion sociale des personnes handicapées au Tchad

L'insertion sociale des personnes handicapées au Tchad fut un processus long entaché des embuches¹⁵⁷. Des mutilés de guerre aux personnes victimes des différentes maladies stigmatisantes, le handicap est devenu un moyen d'insertion sociale, d'intégration sociale, le faire valoir. Depuis la célébration par l'ONU du refus de la pauvreté, de la journée mondiale des handicapés, ces derniers se sont désormais retrouvés au centre d'une politique concertée au niveau de l'État. Or, au Tchad les handicapés étaient les seuls discriminés et marginaux sociaux tant au sein de leur famille qu'au niveau national (refus d'intégration à la fonction publique, d'admission à certains concours, recrutement dans certaines entreprises et sociétés, stigmatisations généralisée, etc.).

Vivant ainsi dans la précarité au sein d'une société de plus en plus individualiste, hantée par la coutume, privées de petites aumônes populaires c'est-à-dire les mendicités qui constituent leurs activités traditionnelles, les personnes handicapées ont vu progressivement leur situation s'améliorer sous régime Deby. Et ce sont les organisations caritatives les premières à sonner l'alarme sur cette partie de la population, interpellant du coup le gouvernement. C'est ainsi que le Centre pour Handicapés et la Léproserie ont été créés à N'Djamena par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale en partenariat avec certaines ONGS.

En effet, alors que l'agriculture et l'élevage sont les principales activités de production et de subsistance, les sècheresses récurrentes des années 1970 à 1985 dans la bande sahélienne à laquelle s'intègre le Tchad, ont rendu vulnérable une grande partie de la population. Car la faim est un handicap majeur, parce qu'elle pousse certaines personnes démunies à une migration lointaine avec tous les risques que celle-ci peut occasionner. Cet exode rural se dirigeait en direction des grands centres urbains comme N'Djamena la capitale.

Face à la croissance démographique urbaine, l'emploi devient de plus en plus rare, et les maigres offres d'emploi sont devenues sélectifs, réservés à une poignée de personnes nanties ou soutenues par les parents hauts placés. Certains emplois sont totalement inaccessibles aux personnes handicapées. Dans l'ensemble, l'accès des handicapés à l'emploi constitue un

¹⁵⁷Le Décret N°136/PR/MCFAS/du 06 juin 1994 qui traite des personnes vivant avec un handicap n'a trouvé grâce aux yeux de personnes handicapées. Car, elles continuent de subir leur handicap au quotidien.



véritable sacrilège, car la situation qui conduisait alors à la toute première réaction collective de cette communauté marginale est la création de l'Association d'Entraide aux Personnes Handicapés du Tchad, (AEPHT). L'anecdote au tour de la création de cette association témoigne aisément du mal être des personnes handicapées qui, depuis les premiers conflits sanglants qu'a connu le pays avec son corollaire de mutilés de guerres, avaient déjà commencé à réfuter la thèse de la prédestination de l'homme qui « justifiait sa condition ».

Au début des années 1990, la mendicité des handicapés était encore une norme dans la société tchadienne. Selon Béral Mbaikoubou, (2008:121), «les personnes handicapés ne sont reconnues dignes que de la profession de la manche. Est handicapé normal celui qui supplie et ne vit que de la sève de la pitié ». Et dans le contexte social de cette période marquée par des sécheresses, des guerres ethno-politiques suivies des conditions de paiement rudes au Tchad, ce n'était que dans les services de l'État, auprès des fonctionnaires et les personnes de bonne volonté que les handicapés estimaient avoir de l'assistance volontaire. La logique était d'autant plus simple que les fonctionnaires avaient manifestement l'avantage d'être instruits et avisés de ce que les handicapés étaient des êtres humains entiers, mais ils sont devenus victimes malheureux dans une société non avisée, ingrate vis-à-vis de ses propres membres (Djanabou Bakary, 2014 :170).

3- Le phénomène de la mendicité urbaine à N'Djamena

À un certain moment, le nouveau phénomène de mendicité auprès de fonctionnaires avait rapidement pris de l'ampleur et les handicapés s'emblent désormais camper de plus en plus nombreux devant, sinon dans l'enceinte des services publics¹⁵⁸. Du coup, ils sont devenus gênants par les usagers à telle enseigne que l'État fût obligé d'agir en leur faveur. D'où la mesure d'urgence palliative prise par le régime Deby autorisant les handicapés à pratiquer les activités lucratives. Cette mesure favorable pousse les handicapés à devenir une couche privilégiée pour le commerce et autres trafics de tout bord.

Aussi, les différends tchado-libyens au sujet de la bande d'Aouzou des années 1987¹⁵⁹, et plus tard les querelles transfrontalières tchado-soudanaises par l'intermédiaire des rebellions de part et d'autre, ont impacté sur les circuits commerciaux au Tchad. Les commerçants se dirigent désormais vers les autres pays voisins dont le calme économique est favorable aux trafics

¹⁵⁸ Ils sont nombreux à camper devant les banques, les grands ministères, les mosquées et églises pendant les journées de grandes prières.

¹⁵⁹ Le différend frontalier au sujet de la bande d'Aouzou oppose le Tchad à la Libye de Kadhafi depuis 1984. En effet, cette bande de terre tchadienne fut cédée à la Libye contre rançons, car Ngarta le premier avait maré avec la population de cette partie du Tchad. En suite, Kadhafi se basait aussi sur les arrangements territoriaux faits entre la France et l'Italie à la fin de la Première Guerre Mondiale.

commerciaux: Cameroun, Nigeria, via Niger pour les marchandises venant de l'Afrique de l'Ouest. Les handicapés qui avaient déjà un précédent avec l'expérience des transports transfrontaliers sous les anciens régimes se sont convertis en contrebandiers des divers articles. L'ouverture du Pont Guéli reliant la ville camerounaise de Kousséri à celle de N'Djamena capitale du Tchad fût une aubaine pour les trafics de toute sorte des articles avec la bénédiction, bien entendu, des grandes personnalités et des douaniers véreux.

En 1985, une grande sécheresse s'est abattue dans la bande de sahel occasionnant une grande famine. Le Tchad a aussi subi une grande crise alimentaire. C'est ainsi que le Programme Alimentaire Mondial a envoyé des vivres dont la distribution est assurée par un service spécialement créé à cet effet par le gouvernement pour les personnes vulnérables. Trois handicapés physiques se sont précipités au service dans l'espoir de se faire servir les vivres, eu égards à leur situation d'handicap. «La distribution des vivres est collective et non individuelle», devrait lancer à leur figure le premier responsable qui distribuait le ticket. Ce fût un déclic pour ces handicapés qui avaient interprété cette réponse comme un appel au regroupement, à une formation syndicale, d'où plus tard la création de leur Association et l'exigence de la carte d'invalidité pour toute personne victime d'un handicap.

Le président de l'Union Nationale des Associations des Personnes Handicapées du Tchad (UNAPHT), Madjitelsem Séverin



Photo, Famargué Kaïtamba, N'Djamena, le 21 avril 2024

Cette avancée sociale fut d'autant plus tardive et douloureuse que Succès Masra et Béral Mbaikoubou (2008:121) ont relevé qu'au combien, tant d'années de marginalisation, « le seul combat que les personnes handicapées se sont données les moyens de gagner pour ainsi dire, est celui de la fameuse carte d'invalidité ».



En 2005, l'Association déjà enregistrée au registre légal des Associations de la Société Civiles¹⁶⁰ comptait désormais plus d'un mois million de membres. Elle s'active à sensibiliser la population sur les droits et l'apport des personnes handicapées dans le développement du pays. Cette association a créé aussi un cadre de formation pour divers savoir-faire et savoir-être pouvant rendre opérationnelles les personnes handicapées dans la société tchadienne en général¹⁶¹. Aussi, depuis déjà, des nombreuses mesures continuent d'être prises par l'Etat, conformément aux droits des personnes démunies. Dans un rapport du Ministère de la Fonction Publique du Tchad (Rapport 2004:12), il est mentionné que l'État tchadien s'est fait le devoir de:

- Élaborer un programme national en faveur des personnes handicapées ;
- Ratifier les conventions internationales sur les droits de personnes handicapées ;
- Créer un fond d'appuis aux personnes handicapées ;
- Créer de nouveaux centres appareillage et de renforcement de capacité de ceux existants ;
- Créer des centres départementaux de formation technique et professionnelle pour les personnes handicapées ;
- Créer dans tous les hôpitaux district de Départements des services médicaux de rééducation des personnes handicapées ;
- Promouvoir des activités génératrices de revenus en faveur des personnes handicapées.

En 1990, l'accession d'Idriss Deby au pouvoir a donné une nouvelle impulsion à la situation « des personnes marginalisées de la République ». La Conférence Nationale Souveraine de 1993 a annoncé entre autre des nouvelles mesures allant dans le sens de la politique sociale globale. Les personnes handicapées y ont activement participé. Désormais, toutes les couches sociales sont soumises à une intégration globale faisant du Tchad un *pays émergeant* et respectueux des droits de l'homme.

En 1994, le Décret No136/PR/MSFAS/1994 du 6 juin 1994 institue la journée nationale de personnes handicapées. Celle-ci se célèbre désormais tous les 7 février de l'année. La même année, la dévaluation du franc CFA a modifié du coup la conjoncture économique en renchérissant tous les produits de première nécessité destinés à l'import/export. Les handicapés tchadiens, surtout ceux de la capitale N'Djamena se lancent dans l'importation frauduleuse des marchandises nécessaires comme le sucre, la farine, le pétrole, le gasoil, le savon, les boissons, la cigarette sans toutefois s'intéresser aux dispositions légales de la loi douanière en

¹⁶⁰Au Tchad, on compte 60 Organisations des Personnes Handicapées (OPH) à N'Djamena et 34 en province. Elles ont été reconnues par l'Union Nationale des Associations des Personnes Handicapées au Tchad (UNAPHT) en 2014. Cependant la plupart n'existent que de nom et ne mettent pas en œuvre d'activités d'intérêt collectif.

¹⁶¹Dans les grandes villes du Tchad, surtout à N'Djamena, de nombreux savoir-faire artisanaux sont enregistrés en grand nombre par des handicapés, grâce aux financements des ONG et même l'État. Nous avons la cordonnerie, le tissage et la soudure, les handicapés eux-mêmes fabriquent leurs tricycles pour le transport.

vigueur. Ce qui leur mettait en déphasage avec les douaniers frontaliers qui n'avaient pas, parfois lésiné, à tirer sur eux. Leurs activités semblent illégales aux yeux des douaniers et légales à leur yeux au vu de leur situation.

En se soustrayant ainsi aux redevances fiscales, ils ont été rapidement interdits à l'importation transfrontalière par le gouvernement de Kassiré Koumakoye, et des mesures de surveillance ont été prises ou renforcées aux niveaux des frontières avec les pays voisins (Pont Guéli, Kouteré, Lac, Adré, etc.) rendant définitivement cet entreprenariat des personnes handicapées illicites¹⁶². Toutefois, le 4 décembre 1995, par un Arrêté No377/MEN/DG/95, le gouvernement a exonéré les frais de scolarité aux jeunes handicapés afin de les pousser massivement à l'instruction scolaire, ce qui leur permettra de s'insérer légalement dans la société et de limiter la tendance à une insertion sociale anarchique à travers les secteurs d'activités formelles.

Au Tchad, environ 72% de la population active évolue dans le secteur informel voire tertiaire. Ce qui relève son importance pour la lutte contre la pauvreté dans le pays (Ministère de la Fonction publique, 2004:4).

4- Garantir l'inclusion des personnes handicapées

De nos jours, plusieurs institutions, dont la Banque Mondiale, le PNUD, l'UNICEF, le HCR, l'UNESCO et le PAM, s'engagent à ce qu'aucun de leurs projets ne soit discriminatoire à l'égard des personnes handicapées, mais il est important d'aller plus loin pour garantir l'inclusion des personnes handicapées dans la société¹⁶³. La promotion de l'égalité des chances des personnes handicapées en matière d'emploi suppose d'interdire la discrimination fondée sur le handicap et exige des mesures pour favoriser leur inclusion sur le marché du travail. Les enfants handicapés au Tchad ont également des difficultés à accéder à l'éducation, ce qui limite leurs chances de réussite et d'insertion sociale.

De plus, les personnes handicapées sont confrontées à des obstacles pour accéder aux soins de santé, notamment en raison de la stigmatisation et de la discrimination. Selon l'OMS (2024), les personnes vivant avec un handicap ont des besoins de santé plus élevés que la population générale. La situation des personnes vivant avec un handicap au Tchad est un enjeu important pour le développement du pays. En tant que membre de la communauté internationale, le Tchad

¹⁶²Il fallait voir la réaction des handicapés à différents niveaux. Ils ont même bloqué la devanture de l'ambassade des USA. Avec l'accalmie accordée par le pouvoir, les handicapés se sont lancés dans le transport de nombreuses marchandises venant du Nigeria en traversant le Cameroun.

¹⁶³Lors du forum tenu le 15/04/2022 au CEFOD sur l'appui et l'insertion des couches vulnérables.



a un rôle à jouer pour garantir le respect des droits des personnes vivant avec un handicap, ainsi qu'assurer leur inclusion sociale et économique.

5- Discussions sur l'ascension sociale des personnes handicapées au Tchad

La réglementation mis en place par les hautes autorités n'a pas changé grand-chose à la détermination des importateurs invalides tout comme valides à se maintenir dans leurs activités lucratives transfrontalières. Car l'accroissement du nombre des personnes handicapées marchands et des contrebandiers valides suscite un réel manque à gagner dans le domaine fiscal. Le service douanier a été investi d'un pouvoir de contrôle et de dissuasion strict à l'importation frauduleuse clandestine. En 1998, le contrôle des douaniers avait dégénéré en zèle lorsque dans un refus d'obtempérer, un importateur handicapé fut abattu. Cet assassinat de Mahamat Ibet fut un coup de semonce récupéré par le syndicat des personnes handicapées et instrumentalisé comme symbole de la stigmatisation de cette frange de la population tchadienne.

Cette situation a permis à ces personnes vulnérables d'organiser des manifestations dans la rue, des settings devant le ministère. Ces protestations se sont soldées par des mesures clémences à leur égard, désormais les handicapés sont autorisés à traverser le pont Guéli avec les marchandises, sous contrôle concomitamment de leur syndicat et les douaniers frontaliers.

Toutefois, leurs activités ont conduit à l'essor de la contrebande généralisée dans le pays surtout à N'Djamena la capitale. Des personnes valides se font désormais passer pour des handicapées afin de bénéficier de ces allègements fiscaux, d'autres véreux envoient récupérer leurs parents handicapés au fond du village pour les utiliser en ville. Ce fut une course à la recherche des parents handicapés, d'autres vont transporter du charbon vers les périphéries de N'Djamena, contribuant à la dégradation de l'environnement.

Dans sa logique d'insertion de cette catégorie de population, l'État facilite en 2002 la création d'un groupement économique des personnes handicapées, l'UPHT, pour une meilleure lisibilité de leurs activités¹⁶⁴. Mais en 2007, la Loi No007/PR/2007 portant protection des personnes handicapées affirme: «les personnes handicapées jouissent des mêmes droits reconnus par la Constitution de la République à tous les citoyens tchadiens».

¹⁶⁴Pour SADICK BRAHIM DICKO, Directeur général de l'ONAPE Tchad, les discriminations des personnes vivant avec handicap dans les milieux professionnels et sociaux persistent en dépit de l'existence des textes pour la protection de cette frange de la population. Les organisations de la société civile recommandent aux autorités d'exonérer toutes les activités génératrices de revenus de cette couche pour favoriser leur réinsertion sociale.

Les œuvres des personnes handicapées (les tricycles pour les différents transports)



Photo: Famargué Kaïtamba, N'Djamena, le 19 juillet 2023

Cette Constitution de 1996, révisée en 2011 intègre les dispositifs des instruments juridiques internationaux relatifs aux Droits de l'Homme. Dans son article 221, elle mentionne: «Les traités et accords régulièrement ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois nationales, sous réserve pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie», (Nations Unies, Commission de Droits de l'Homme, 2009:7).

L'enclavement du Tchad par rapport à ses voisins a rendu ses frontières très poreuses pour les contrebandes. Pour preuve, N'Djamena la capitale où se concentre l'essentiel de la population citadine est à un jet de pierre de la ville camerounaise de Kousséri. C'est le fleuve Logone qui sépare les deux villes, et de surcroît sert d'un lieu de passage pour les contrebandiers nocturnes. De ce fait, le commerce transfrontalier entre ces deux villes est devenu indissociable de la contrebande de toute nature. Car, il implique les personnes de toutes catégories depuis le début des années 1990. La contrebande entre Kousséri et N'Djamena, très visible, est en elle-même, un marché juteux, une négociation entre les importateurs et les agents de contrôle frontalier. Les méthodes de transgression frontalière peuvent être le versement des pots de vin aux douaniers de chaque côté de la frontière, ou des chauffe-conduits. Il n'y a donc pas grand



mystère pour cette pratique devenue monnaie courante et considérée comme légitime pour les pratiquants.

De nos jours, le combat de l'État tchadien vis-à-vis de cette situation montre à quel point la contrebande «handicapée» désormais l'économie du pays enlevant un réel manque à gagner aux revenus publics. Certaines mesures réactives sont allées du renforcement des fouilles au niveau des frontières selon la commission mixte à la création des douanes mobiles (service de réfractations des contrebandes). Toutefois, le fait que le Tchad ne disposait pas réellement une législation sur le commerce, parce que enclavé, il en ressort que «Mise à part les procédures de recouvrement et de voies d'exécutions, la pratique du droit des affaires au Tchad est faiblement régie par le code OHADA», (CCA-Tchad, 2004:22). Sur l'ensemble du territoire, la contrebande est devenue une norme sociale. Il apparaît de ce fait que les handicapés n'ont fait que se conformer à des stratégies entrepreneuriales déjà existantes pour faire face à leur situation précaires. Selon Djindil et al (2009:276), «La capacité des individus à négocier l'accès aux ressources, équipements et réclamation, c'est-à-dire la capacité à avoir, accéder à des choses auxquels ils ont besoins (droits), détermine le niveau de la sécurité de leurs activités économiques ».

Mais, alors que la contrebande constitue un handicap à l'économie, elle réhabilite à l'inverse les personnes handicapées qui, opportunément avec les différentes mesures prises par l'État dans le passé et les nouvelles lois, se veulent-ils être des commerçants légaux. On passe d'un handicap à un autre, les marginaux sociaux ne sont plus seulement des insérés sociaux, mais aujourd'hui des inclus sociaux logiques, (Djanabou, 2014:176).

Sarget (2005:56) souligne que :

« Le système est ainsi amen à se transformer par l'intégration de nouveaux éléments qui est donc à la fois une chance et un défi : l'échec de l'intégration d'une nouvelle couche de la population témoigne des rigidités du système et même en démocratie, elle n'est jamais acquise. Elle suppose, au contraire, un effort permanent des délaissés».

C'est ainsi que l'effort de transformation de la vie des handicapés au Tchad est l'éducation, la rééducation physique, la création des divers centres pour handicapés, et même la recherche des financements prouvant agir en leur faveur¹⁶⁵. Les personnes handicapées font désormais de leur

¹⁶⁵Le représentant des organisations des personnes handicapées au Conseil économique, social, culturel et environnemental (CESCE), Madjitelsem Séverin, encourage l'Etat dans sa volonté « affichée » de promouvoir les droits des personnes handicapées notamment à travers la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées en juin 2019, l'adoption et la promulgation de la loi créant l'Agence nationale de la promotion des droits des personnes vivant avec le handicap, mais aussi l'implication des personnes handicapées dans le processus de développement, surtout les événements nationaux ou encore la présence de quelques

journée mondiale ou nationale de véritables de plaider auprès du gouvernement et ses partenaires C'est aussi un moment de diverses revendications sur la qualité de leur vie.

Pour exemple, à la commémoration du 7 février 2012, Mbailassem Gérard, leur président nationale a réitéré la demande de la signature du décret d'application de la Loi 007/PR/2007 et de l'intégration effective des handicapés à la Fonction Publique. En réalité, depuis la signature de cette loi, la valeur sociale et le poids économique des personnes handicapées ne cessent de s'augmenter. Par conséquent, de nombreuses personnes nient aujourd'hui avoir pratiqué l'exclusion sociale de cette catégorie de personnes devenues «valides en villes».

Conclusion

Cette étude historique de la situation des personnes handicapées au Tchad dans de la ville de N'Djamena interpelle tout le monde sur l'impact de la conjoncture peu reluisante sur cette population marginale dans une société hantée par la tradition. Dans l'ensemble, les premiers handicapés au Tchad au lendemain de l'indépendance sont issus des résultats des guerres claniques. Chemin faisant, leur nombre a augmenté jusqu'à atteindre 7% de la population (RGPH, 2009). Cette partie de la population marginale constituait donc une charge pour chaque famille. Devenus nombreux et avec l'avènement du processus démocratique de 1990, les handicapés aspiraient à leur insertion sociale, dans un contexte où ils se savaient prédestinés à la mendicité, donc à la pauvreté et à la précarité.

Dans la foulée, la conjoncture a joué en leur faveur, et leur offrant même une plateforme pour une ascension sociale. L'accalmie constatée avec l'avènement au pouvoir de Deby, le développement du commerce transfrontalier du Tchad avec les pays voisins ont mis un boomerang au processus de l'intégration sociale des handicapés vers un essor durable. La contrebande pratiquée désormais ces personnes joue en leur faveur, toutefois leur pratique a un regain d'influence sur l'économie, cela depuis la dévaluation du franc Cfa en février 1994.

Les différents textes pris en faveur des personnes handicapées les ont mis dans une dynamique sociale où l'importation des marchandises et autre trafic des charbons de bois constitue leur gagne pain. L'emprise de cette pratique est d'autant plus lucrative que les grandes villes du

personnes handicapées dans les grandes institutions comme la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), le Conseil économique, social, culturel et environnemental (CESCE), le Conseil national de transition (CNT). Aussi, le bureau exécutif de L'UNAPHT se dit ouvert à tout « échange autour des questions de développement et spécifiquement liées au handicap » et exhorte par ailleurs les « différents acteurs de développement à des concertations préalables avant toute action ». « Rien ne doit se faire sans nous »,



Tchad grouillent des personnes handicapées. Ainsi, le Tchad passe d'un handicap à un autre handicap, devrait notait Djanabou Bakary, (2014:177).

Références bibliographiques

- Aduayi Diop R., (2010), *Survivre à l'exclusion : Le travail des adolescents dans le marché de Dakar*, Paris, Karthala.
- Alban G., (2003), *L'exclusion sociale : Les métaphores d'un concept*, Paris, l'harmattan
- Assane Nguéadoum, «Du temps du Tchad sans mine vers un Tchad sans mine », www.apminebanconvention.org/2012, consulté le 15 septembre 2024.
- Bandoumal O., Kostelngar N., Tchopkréo B., et al. (2005), *Tchad, enquête démographique et de santé*, INSSD, Ministère de l'économie, du plan et de la coopération, N'Djamena, Tchad.
- Banhoudel Mékondo F., «Logone oriental : des handicapés choquants », www.cefod.org/2008, consulté le 24 août 2024
- CCA-Tchad, avril 2004, *Etat de pauvreté humaine au Tchad, 2000-2004, stratégies inadéquates, insécurités, malgouvernance, environnement, bilan commun de pays du Tchad*.
- Dartiguenave, P., (1981), *Marginalité, déviance et pauvreté en France : XIVE-XIXe siècles*, Annales de Normandie.
- Diguimbaye G., (1969), *Essor du Tchad*, Paris, PUF.
- Djanabou B., (2014), «Handicapés, commerce et réinsertion sociale au Tchad », in *Kalio*, Revue pluridisciplinaire de l'ENS de l'Université de Maroua (Cameroun), vol.7, no.13, décembre 2014.
- Djindil Syntyche N. et Mirjam de Bruijn, (2009), « Les victimes silencieuses des crises humanitaires et l'(in)sécurisé de leurs activités économiques :études des cas parmi les migrants de deux villes tchadiennes », *JAMBA, Journal of disaster risk studies*, vol.2, No3, décembre 2009.
- Djimrassem T., (2016), *L'itinéraire incertain de la jeunesse tchadienne : une réflexion sur les difficultés d'éducation, d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes*, Saint-Denis, Edilivre.
- Masra S. et Béral M., (2008), *Tchad, éloge des lumières obscures : du sacre des cancrés à la dynastie des pillards psychopathes*, Paris, L'Harmattan.
- Mbatgone, L., (2015), *Le problème de l'éducation nationale au Tchad*, N'Djamena (TD), Centre Al-mouna, vol.2. No1.
- Ndongina, S., (2004), «Quand les handicapés deviennent des convoyeurs privilégiés », *Morija, Handicapés : Reprendre une vie normale*, No 197.

- Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN-Tchad), 2e édition ; document élaboré avec l'appui technique et financier de l'Unesco/GPE et l'Unicef, juillet 2014.
- Saïbou I., (2001), « Conflits et problèmes de sécurité aux abords sud du Lac Tchad, dimensions historiques : XVIe-XXe siècles », Thèse de Doctorat Ph.D d'Histoire, Université de Yaoundé I.
- Sanodji N., (2007), «Les handicapés tchadiens et le transport des marchandises entre Kousséri et N'Djamena, de 1985 à 2007 », Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de N'Gaoundéré.
- Taoufik D. et Raoul B., (2011), Marginalité et politiques sociales : Réflexion autour de l'exemple américain, Paris, L'Harmattan